



COVID-19 et reconfinement

Les mesures applicables à la DDFiP 54

Compte rendu de l'audioconférence du 2 novembre 2020

Participants pour la CGT Finances Publiques 54 : Didier CUNAT et Franck STOCKER.

MISSIONS / PRESENTIEL / TELETRAVAIL :

Notre Directeur par intérim, M. SAUVAGE, a commencé son intervention en précisant que la DGFIP n'activait pas pour le moment le mode PCA (Plan de Continuité d'Activité).

Les services doivent donc fonctionner « normalement » et l'intégralité de nos missions doit être assurée.

Ils restent ouverts au public et l'accueil sur rendez-vous (« dans l'idéal, uniquement téléphonique ») est préconisé.

Des vigiles sont employés à Briey, Longwy, Nancy et Vandoeuvre jusqu'à la fin de la campagne des avis TH/TF.

Tous les agents doivent donc travailler, avec augmentation du télétravail (ce sont les consignes du Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques ; la Ministre écrivant clairement dans sa circulaire du 29 octobre 2020, qu' « à compter du 30 octobre, les agents dont les fonctions peuvent être exercées totalement ou principalement à distance doivent **impérativement** être placés en télétravail 5 jours par semaine. »).

Le télétravail doit donc être accordé au maximum, mais notre Directeur par intérim ne voit pas les choses de la même façon et précise que l'organisation du travail prime et qu'il y a un juste équilibre à trouver entre agents en présentiel et télétravailleurs.

A la DDFiP 54, la quotité de télétravail maximale (hors agents en situation vulnérable) sera donc fixée à 3 jours et non 5 comme préconisé.

La direction va demander aux chefs de service de définir et organiser les tâches pour que les télétravailleurs effectuent 3 jours à distance et 2 jours en présentiel, pour assurer des rotations entre eux.

Casse-tête organisationnel et situations disparates en vue...

Les situations d' ASA seront résiduelles et limitées à la portion congrue (agents vulnérables, cas contact **et** non équipés pour le télétravail).

Il va également être demandé aux chefs de service de tenir quotidiennement l'application SIRHIUS-RH à jour pour permettre un meilleur suivi de l'activité par la direction.

A noter : les agents en présentiel pourront bénéficier d'aménagements d'horaires pour éviter les heures de pointe dans les transports.

Mais cela sera sans conséquence sur le nombre d'heures devant être effectuées (pas de journée « forfaitaire » comme au printemps).

INFORMATIQUE :

50 ordinateurs portables arrivent prochainement (15 jours) pour porter le taux de télétravailleurs à 40 % des agents.

Priorité sera donnée aux agents éloignés de leur lieu de travail.

A noter également : pas de télétravail à la BCR (décision de la Direction, les missions de cette dernière étant des missions de terrain).

RESTAURATION COLLECTIVE:

Les cantines restent ouvertes et s'adaptent.

ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR :

Le cabinet du DG avait confirmé que, conformément aux annonces du Premier ministre, la carte professionnelle pourrait servir de laissez-passer pour se rendre sur son lieu de travail.

Mais le Secrétariat Général du Ministère indiquait toutefois que, si la carte ne mentionne pas notre lieu de travail (ce qui est le cas à la DGFIP), il vaut mieux avoir une attestation sur soi...

Il a donc été demandé aux chefs de service de délivrer à chacun de ses agents une attestation professionnelle, ce qui est beaucoup mieux car l'adresse d'exercice des fonctions y figure et c'est ce qui doit prédominer.

TENUE DES REUNIONS :

M. SAUVAGE nous a indiqué les réunions en présentiel devaient se limiter à « 5-6 personnes maximum » (« norme » nationale).

Aussi, dès que cette « jauge » sera dépassée, elles se feraient en distanciel (audioconférence), y compris, bien évidemment, pour celles des organes institutionnels (CTL, CDAS, CHS-CT).

PLAN VIGIPIRATE :

Niveau maximum « urgence attentat ». Les affiches arrivent et les chefs de services ont été sensibilisés.

CENTRE DE CONTACT DE NANCY :

Celui de Nancy (comme celui de Lille) est désormais dédié aux questions des entreprises uniquement. Les agents vont orienter les usagers vers les SIE, le PCE, voire l'URSSAF pour les questions les plus complexes.

PROCHAINES REUNIONS INSTITUTIONNELLES :

Le CTL du 10 novembre est maintenu (tout comme le calendrier du NRP, les opérations prévues au 1er janvier 2021 ayant été validées par la DG. Malgré la situation anxiogène actuelle, on continue comme si de rien n'était !!! C'est la fête !!!) ;

Un CHS-CT se tiendra d'ici la fin de l'année (ordre du jour : NRP, Centre de Contact, etc ...)

Pour info : durant la période de confinement, le rythme d'une audioconférence par semaine entre la Direction et les représentants du personnel a été acté (sauf événement majeur).